

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 à 20H30**

PRÉSENTS : FORGEAS Jean-Pierre, ROCHER Yves, LE BARBENCHON Sébastien,
HAUGUEL Damien, RENAULT Sylvie, LEGRAND Emmanuelle,
PAIMBLANC Benjamin, NEVEU Yohann, ANNE Flavie, WARIN
Dimitry, PUTIGNIER Tony, LEVAIN Julie, ANNE David,
SANVICENTE Frédérique.

ABSENTE EXCUSÉE : GUILLEMOT Véronique

SECRETARE : HAUGUEL Damien

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'appels d'offres (CAO), encadrée par l'article L. 1414-2 du CGCT, est compétente en matière d'attribution des marchés publics. Elle est chargée d'examiner les candidatures et offres, de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse ou de déclarer le caractère infructueux de la consultation. Elle est consultée aussi pour la signature des avenants en plus-value supérieurs à 5% (dans le cas des marchés soumis à appel d'offres). Cette commission, prévue par l'article L. 1411-5 II du CGCT, est composée de son président ou son représentant et de 3 titulaires et 3 suppléants élus au sein de l'assemblée.

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Il est procédé à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants.

Commission d'appels d'offres
3 Titulaires et 3 suppléants

Titulaires : Yves ROCHER, Sébastien LE BARBENCHON, Damien HAUGUEL

Suppléants : Benjamin PAIMBLANC, Tony PUTIGNIER, Dimitry WARIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ valide, à l'unanimité, la désignation des membres de la CAO ;
- ↳ donne pouvoir à M. le Maire de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

III) PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER RELATIVE A LA DEVIATION ROUTIERE BELLENGREVILLE VIMONT :

1) Décision concernant la proposition de voirie formulée par la commission intercommunale d'aménagement foncier

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan du réseau de voirie du domaine communal établi par le cabinet Axis-conseils

En application de l'article L121-17 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide

- ↳ d'approuver le plan du réseau de voirie du domaine communal établi par le cabinet Axis-conseils, accompagné de la demande suivante : la commune souhaite que tous les chemins communaux créés soient réalisés à l'identique de ceux détruits, c'est à dire empierrés.

2) Décision concernant la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes liés à l'aménagement foncier

En application de l'article L.133-2 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

- ↳ d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge financière des travaux relevant de sa compétence et n'étant pas à la charge du maître d'ouvrage de la déviation routière
- ↳ d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires

3) décision concernant la participation à un groupement de commande pour la gestion de la maîtrise d'œuvre des travaux connexes d'amélioration liés à l'aménagement foncier

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité décide

- ↳ d'adhérer au groupement de commande coordonné par le Département du Calvados pour la gestion de la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration,
- ↳ de désigner au sein de sa commission d'appel d'offre son représentant, M. LE BARBENCHON à la commission du groupement,
- ↳ d'approuver la convention du groupement
- ↳ d'autoriser le Maire à la signer.

4) Décision concernant l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'étude d'impact

IV) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER RELATIVE A LA DEVIATION ROUTIERE BELLENGREVILLE VIMONT :

M. le Maire précise que conformément à l'article L121-6 du code rural et suite aux dernières élections municipales, le Conseil Département du Calvados demande de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier concernant la mise en oeuvre de la déviation de Bellengreville-Vimont.

Cette procédure consiste en l'élection par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis suppléant. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 11 août 2020 soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

M. Hubert ENEE, M. Pierre JABOT, M. Yves ROCHER, M. Eric WILLAERT.

Conformément à l'article R121-18, «les membres des commissions prévues à la présente section doivent jouir de leurs droits civils, avoir atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ».

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

M. Hubert ENEE, M. Pierre JABOT, M. Yves ROCHER, M. Eric WILLAERT.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L2121-21 du code des communes.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs,

M. Yves ROCHER et M. Hubert ENEE sont élus membres titulaires, M. Pierre JABOT est élu membre suppléant.

De même, conformément à l'article L121-4 du code rural, la commune sera représentée au sein de cette Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier par M. le Maire

V) REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION

M. le Maire propose que les frais engagés par les agents communaux pour suivre des formations pour les besoins du service soient remboursés. Il s'agit des frais de repas et de transport.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

↳ le remboursement des frais de formation, sur une base forfaitaire de 17,50 € (tarif au 01/01/2020) par repas et le transport, selon les tarifs et indemnités en vigueur.

VI) MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle les horaires actuels d'ouverture au public :

-lundi 9h-12h

-mardi 16h-18h30

-jeudi 16h-19h

Il propose pour des raisons de simplification de mettre les mêmes horaires de permanence le mardi et le jeudi, à savoir 16h-18h30

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :
Les horaires d'ouverture au public suivants

lundi 9h-12h
mardi et jeudi 16h-18h30

L'application de ces horaires se fera dès le 8 septembre 2020

VII) DIVERS

- ↪ Barrières de sécurité : après un second sinistre route d'Argences en date du 1^{er} août 2020, qui a engendré également des dommages sur la maison du riverain, de nouvelles expertises sont en cours pour les dégradations sur les barrières et le trottoir.
- ↪ Ecole : M. HAUGUEL, adjoint chargé des affaires scolaires indique que la rentrée s'est bien déroulée et que l'effectif était de 221 élèves présents. La nouvelle directrice, Mme COLIN avait transmis à toutes les familles une note d'information sur les consignes sanitaires à respecter.
- ↪ SDIS : en matière de défense incendie, une vérification des points d'eau et d'aspiration est obligatoire tous les 3 ans. Le dernier contrôle datant de 2017, un nouveau va donc être réalisé.
- ↪ Lotissement Val du Sémillon I : l'entretien des espaces verts est à la charge du lotisseur, la Société VESQUAL. Depuis plusieurs mois des habitants du lotissement se plaignent que rien ne soit fait. M. le Maire va donc réitérer auprès du lotisseur sa demande afin qu'il respecte ses obligations.
- ↪ Civisme : un rappel va être fait (boitage) concernant les horaires à respecter pour le jardinage, les travaux, mais aussi les aboiements et déjections canines.
- ↪ Commission travaux : le lundi 21/09/2020 à 19h30
- ↪ Commission fêtes et cérémonies : le vendredi 2/10/2020 à 19h00
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 5 octobre 2020 à 20h30.

Séance levée à 21h50

Délibérations du Conseil Municipal prises lors de la séance du 07 septembre 2020 :

- N° 25/2020 Désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- N° 26/2020 Procédure d'aménagement foncier relative à la déviation routière
Bellengreville Vimont
- N° 27/2020 Election membres de la commission d'aménagement foncier relative à la
déviation routière Bellengreville Vimont
- N° 28/2020 Remboursement frais de formation
- N° 29/2020 Horaires d'ouverture au public de la mairie

HAUGUEL Damien

